



Vannes, le 05 / 06 / 2023

Objet : Note de recommandations du Conseil de développement du Pays de Vannes relativement à une expérimentation de covoiturage courte-distance sur le territoire du Pays de Vannes.

Messieurs les Présidents des intercommunalités d’Arc Sud Bretagne, de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et de Questembert Communauté,

Les encombrements routiers, le réchauffement climatique, le coût des énergies fossiles et des structures routières poussent à réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements du quotidien.

Le département verra également sa population augmenter et vieillir dans les années à venir.

Pour réduire l'espace de la voiture et favoriser le report modal, le covoiturage est une des solutions qui peut être adaptée aux jeunes et aux moins jeunes.

Plusieurs EPCI du Morbihan, autorités organisatrices de la mobilité, cherchent à le favoriser en mettant en place diverses solutions avec divers opérateurs.

Le covoiturage longue distance s'est bien mis en œuvre mais le covoiturage courte distance (moins de 80 kms) a beaucoup de mal à devenir une solution qui se développe dans la mobilité des citoyens.

Actuellement le covoiturage courte distance est peu développé sur le Pays de Vannes.

Les chiffres officiels sont disponibles sur le site gouvernemental :

<https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/dashboard>

Pour les avoir, il faut entrer le nom ou le numéro de votre Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM).

Les travaux et recommandations du Conseil de développement :

Le Conseil de Développement du Pays de Vannes, après avoir pris l'attache des différents opérateurs de covoiturage courte distance, a fait un tableau synthétique des différentes options mises en place par ceux-ci en pièce jointe.

Ils présentent 2 grandes catégories de fonctionnalités :

- les opérateurs qui privilégient la mise en place de ligne de covoiturage vers les principaux pôles en terme de densité de déplacement (Ecov, Mobicoop, Ehop, Illicov),
- les opérateurs qui mettent en place un système qui couvrent l'ensemble du territoire (Klaxit et Blablacar Daily qui viennent de fusionner, Mobicoop).

Les principaux freins à ce type de mobilité sont :

- le temps nécessaire à trouver un covoitureur pour une courte distance,
- les irrégularités dans les déplacements au quotidien,
- l'intérêt financier de cette démarche,
- les problématiques d'assurance s'il y a un problème,
- les incertitudes sur le fait de trouver un véhicule quand on est passager,
- l'appréhension face au fait de rencontrer des personnes que l'on a pas choisi.

La situation décrite précédemment nécessite une action rapide, a minima des 3 EPCI du Pays de Vannes. En parallèle, les dispositifs de financement des solutions de covoiturage (Fonds Vert, prime covoiturage) arrivent à échéance d'ici la fin de cette année 2023.

Afin d'aider les élus des EPCI à choisir un ou des opérateurs, le Conseil de Développement fait plusieurs recommandations :

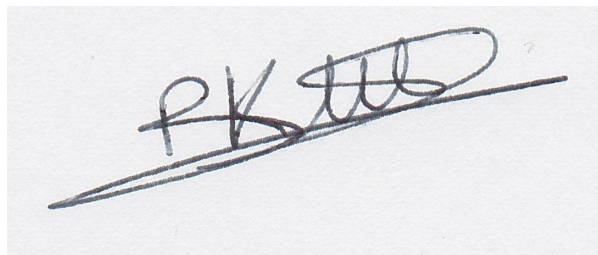
1. **Pour créer un effet de masse le plus rapidement possible et afin d'éviter la dispersion des covoitureurs** : Il conviendrait que les EPCI choisissent une même application d'un même opérateur à minima sur le Pays de Vannes, mieux sur l'ensemble du département, dans l'idéal au niveau régional.
2. **Pour limiter les freins au covoiturage courte distance**, celui-ci doit être gratuit pour les passagers et rémunérateur pour le conducteur. Le passager étant dans une situation plus incertaine quant à son déplacement.
3. **Pour expérimenter sur quelques axes des lignes**, vue la configuration du département et l'habitat dispersé plutôt rural (sauf pour les agglomérations de Vannes et Lorient), des lignes de covoiturage ne concerneront qu'une petite partie de la population. Néanmoins, il semble intéressant de les expérimenter sur quelques axes. L'idée serait d'avoir un coût inférieur aux seuils d'appels d'offres afin de démarrer l'expérimentation fin 2023/début 2024. A titre d'exemple, Muzillac / Vannes ; Questembert /Vannes ou Ploërmel/Vannes et Auray/Vannes (hors pays) pourraient être choisis.
4. **Pour amorcer la culture du covoiturage courte distance** dans des liaisons où la masse de déplacements est plus importante, ce qui est plus favorable à son développement, les lignes de covoiturage nécessitent une signalétique visible aux emplacements des points de rencontre (utiliser les arrêts de bus ou de transports à la demande existants, entre autres) et une communication plus globale et unifiée.
5. **Pour sensibiliser les usagers potentiels** vers les pôles d'activités regroupant plusieurs centaines de personnes, des actions de sensibilisation pourraient être mises en place.
6. **Pour promouvoir des mécanismes financiers attractifs**, appuyer des dispositifs comme le Forfait Mobilités Durables (de 300 à 800 € par an) et les primes covoiturage (100 € en 2023).
7. **Pour valoriser l'intérêt du covoiturage courte distance**, une communication mettant l'accent sur les relations sociales, les contacts et aventures enrichissantes, le côté économique et écologique de ce mode de déplacement permettrait de viser différents publics et d'être adaptée aux différents publics visés : jeunes, étudiants, salariés, personnes âgées ou ayant des difficultés de mobilité...
8. **Pour instaurer une culture du covoiturage**, une application mobile simple et facile à être utilisée doit être choisie avec des options comme « Je connais mon conducteur », « Je covoiture maintenant », « faire un trajet occasionnel » « la garantie retour »...

Le Conseil de développement a entendu les différents opérateurs au regard de ces différentes attentes ; il se tient à la disposition des EPCI pour leur transmettre les résultats de son analyse.

Le Conseil de développement met en place actuellement pour la rentrée de septembre 2023, une formation action "changement de comportement" auprès de l'UBS, d'Atlanparc, et de la zone d'activités de Laroiseau qui centralise des habitants des 3 EPCI. Il serait pertinent que cette action puisse s'appuyer sur la mise en place d'une solution de covoiturage fin 2023 pour favoriser le report modal et réduire les flux de voitures et les problèmes de stationnement.

Karine BESSES

Vice-Présidente



Jean-Louis BERTHOU

Président

